

## **Secrétariat Général**

**Direction générale des  
ressources humaines**

**Sous-direction du recrutement**

---

**Concours du second degré – Rapport de jury**

**Session exceptionnelle 2014**

**Concours externe du certificat d'aptitude au professorat  
de l'enseignement technique (CAPET)**

**&**

**Concours d'accès au certificat d'aptitude aux fonctions  
d'enseignement dans des établissements privés du second  
degré sous contrat (CAFEP)**

### **SECTION ARTS APPLIQUES**

**Options DESIGN & METIERS D'ART**

**Rapport de jury présenté par Madame Gisèle COUPERT  
Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale  
Présidente de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

---

## SOMMAIRE

|                                                            | Page |
|------------------------------------------------------------|------|
| Nature des épreuves d'admissibilité                        | 3    |
| Composition du jury Juillet 2014                           | 4    |
| Résultats de la session exceptionnelle 2014                | 6    |
| Bilan général de cette admissibilité exceptionnelle 2014   | 8    |
| <b>Épreuves d'admissibilité (commune aux deux options)</b> |      |
| <b>Épreuve de Synthèse</b>                                 |      |
| Définition de l'épreuve & rapport du jury                  | 13   |
| <b>Épreuve de culture design</b>                           |      |
| Définition de l'épreuve & rapport du jury                  | 15   |

## NATURE DES ÉPREUVES \*

Les épreuves du concours externe du CAPET ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel, paru au journal officiel du 6 janvier 2010. Ce texte a été modifié par l'arrêté du 26 avril 2010.

À cette session exceptionnelle, les candidats passaient uniquement les épreuves d'admissibilité. Les épreuves d'admission seront en 2014 selon l'organisation qui sera publiée sur le site ministériel en novembre 2013.

| Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Durée | Coefficient |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------|
| <b>Épreuves d'admissibilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |       |             |
| 1 – Épreuve de Synthèse                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 5 h   | 3           |
| 2 – Épreuve de culture design                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5 h   | 3           |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.</li><li>- Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.</li></ul> |       |             |

Pour les épreuves d'admission, il est conseillé aux futurs candidats de lire le rapport du CAPET Externe arts appliqués option design et option Métiers d'art session 2013. Les rapports antérieurs sont aussi des sources précieuses d'informations fournies par le jury qui chaque année s'attache à mettre en exergue les approches méthodiques et conseils précis pour préparer chacune des épreuves.

**COMPOSITION DU JURY option Design et option Métiers d'Art**

(Arrêté du 29 novembre 2012)

|                                         |                                                                                           |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mme Gisèle COUPERT<br>Présidente        | Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale<br>Académie de CRÉTEIL          |
| Mme Isabelle BASQUIN<br>Vice-présidente | Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale<br>Académie de VERSAILLES       |
| M. Thierry DELOR<br>Vice-président      | Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional<br>Académie de BORDEAUX            |
| M. Gérard ALT                           | Professeur Agrégé Académie de MONTPELLIER                                                 |
| Mme Claire BOURGOIN                     | Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale<br>Académie de DIJON            |
| M. Stéphane DARRICAU                    | Professeur agrégé C.N Académie de CRÉTEIL                                                 |
| Mme Marie-Pierre DAUGÉ                  | Professeure Certifiée C.N Académie de PARIS                                               |
| Mme Caroline DE MONTIGNY                | Professeure agrégée C.N Académie de CRÉTEIL                                               |
| Mme Françoise DUBARRY                   | Professeure certifiée C.N Académie de VERSAILLES                                          |
| M. Renaud DUBOIS                        | Professeur agrégé C.N Académie de GRENOBLE                                                |
| Mme Géraldine DUGRAND                   | Professeure Certifiée Bi-Admissible Académie de PARIS                                     |
| Mme Caroline ELISSAGARAY                | Professeure certifiée C.N de l'enseignement privé sous contrat<br>Académie de CRÉTEIL     |
| Mme Muriel JANVIER                      | Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale<br>Académie de CLERMONT-FERRAND |
| Mme Anne GIRAUDON                       | Professeure agrégée C.N Académie de DIJON                                                 |
| Mme Nathalie HARLÉ                      | Professeure certifiée H.CL Académie d'AMIENS                                              |
| Mme Anne HILDEBRAND                     | Professeure certifiée C.N Académie de STRASBOURG                                          |
| Mme Nadine LABEDADE                     | Professeure agrégée H.CL Académie d'ORLÉANS – TOURS                                       |
| Mme Pascale MARTIN                      | Professeure agrégée C.N Académie de PARIS                                                 |
| Mme Adeline MADURAUD                    | Professeure certifiée C.N de l'enseignement privé sous contrat<br>Académie de CRÉTEIL     |
| M. Olivier MUTILLOD                     | Professeur agrégé H. CL Académie de GRENOBLE                                              |

|                        |                                              |
|------------------------|----------------------------------------------|
| Mme Christine RAVIT    | Professeure certifiée H.CL Académie de LYON  |
| Mme Pascale RECORDA    | Professeure agrégée C.N Académie de REIMS    |
| M. Martial ROULOT      | Professeur certifié C.N Académie de CRÉTEIL  |
| Mme Florence SCHAEFFER | Professeure certifiée C.N Académie de NANTES |

## RÉSULTATS DE LA SESSION exceptionnelle 2014 DU CONCOURS

|                                                                                              |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Design                          | <b>30</b>  |
| Nombre de postes offerts au concours du CAPET externe option Métiers d'Art                   | <b>3</b>   |
| Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - CAPET externe option Design                  | <b>1</b>   |
| Nombre de postes offerts au concours du CAFEP – CAPET externe option Métiers d'Art           | <b>3</b>   |
| Nombre de candidats <b>inscrits</b> au concours du CAPET externe option Design               | <b>260</b> |
| Nombre de candidats <b>inscrits</b> au concours du CAPET externe option Métiers d'Art        | <b>47</b>  |
| Nombre de candidats <b>inscrits</b> au concours du CAFEP – CAPET externe option design       | <b>34</b>  |
| Nombre de candidats <b>inscrits</b> au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art | <b>10</b>  |

- **Admissibilité.**

|                                                                                            |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Nombre de candidats au concours du CAPET externe option design ayant composé               | <b>112</b> |
| Nombre de candidats au concours du CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé        | <b>9</b>   |
| Nombre de candidats au concours du CAFEP - CAPET externe option Design ayant composé       | <b>14</b>  |
| Nombre de candidats au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art ayant composé | <b>1</b>   |
| Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option design                 | <b>32</b>  |
| Nombre de candidats admissibles au concours du CAPET externe option Métiers d'Art          | <b>1</b>   |
| Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - CAPET externe option design         | <b>3</b>   |
| Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP- CAPET externe option Métiers d'Art   | <b>0</b>   |

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 08,19 au CAPET et 08,61 au CAFEP – CAPET.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 04,69 au CAPET et 02,50 au CAFEP – CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option design est de :

- 12,00 au CAPET et 12,33 pour le CAFEP- CAPET

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option Métiers d'Art est de :

- 07,50 au CAPET
- *Le CAFEP-CAPET option Métiers d'Art n'a pas eu de candidat admissible. Le seul candidat ayant composé obtient une moyenne générale de 02,50*

### Option Design :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 16 au CAPET et de 13,25 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 01,50 au CAPET et de 04 au CAFEP- CAPET.

**Option Métiers d'Art :**

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 07,50 au CAPET et de 02,50 au CAFEP- CAPET.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 01,00 au CAPET

*Le très mauvais résultat du CAFEP-CAPET n'a pas permis de retenir un candidat pour les épreuves d'admission*

Les sujets des épreuves sont publiés sur le site national Design & arts appliqués à l'adresse suivante :

<http://designetartsappliquees.fr/>

## **BILAN GÉNÉRAL**

### **Pour cette session d'admissibilité exceptionnelle 2014**

Ce qui se remarque en priorité, est le différentiel très important de candidats entre le nombre d'inscrits et les candidats qui ont composé. En effet pour le CAPET option design sur 260 inscrits seuls 41, 54 % ont composé, pour 30 postes. Pour le CAFEP-CAPET option design sur les 34 inscrits, 41,18% ont composé, l'écart est important même si l'effectif des candidats du privé est moindre. Le seul poste proposé pour cette option est peut être un élément d'explication en tout cas cela révèle-t-il dans les deux concours peu d'appétence à s'investir avec sérieux dans les épreuves et une réelle sous-estimation ou ignorance du niveau de connaissances et de compétences attendues à ce niveau de concours ?

Concernant le CAPET externe option métiers d'art, le phénomène est plus inquiétant pour deux raisons.

- Les besoins à l'échelle nationale en professeurs compétents dans les différentes spécialités des métiers d'art ne sont pas négligeables, pour autant seulement 3 postes étaient proposés.

Seulement 19,15 % des 47 inscrits sont venus composer pour ces 3 postes. Les candidats qui s'inscrivent dans cette option ne semblent pas avoir un projet professionnel très défini. Les faibles résultats aux deux épreuves d'admissibilité en attestent il en résulte qu'un seul candidat est admissible ce avec une moyenne de 07,50.

Plus affligeant encore au CAFEP-CAPET option Métiers d'art où pour 3 postes 10% seulement des 10 candidats inscrits sont venus composer. Ce qui implique qu'un seul candidat a composé mais n'a pas pu être admissible au regard de résultats désastreux.

#### **Pour conclure :**

Le jury s'interroge ; les inscrits ont-ils réellement un projet professionnel, voire les aptitudes requises pour ce concours et un réel engouement pour le métier d'enseignant ?

#### **L'origine géographique**

##### **➤ option design :**

À cette session exceptionnelle 29 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'Île de France en plus grande proportion, suivies de près par les académies de Toulouse et Strasbourg puis dans une moyenne de 5 à 14 inscrits les autres académies. Les DOM TOM entre inscrits et candidats venus composer étaient représentés, La Réunion (4 inscrits/ 2 présents) - La Martinique (2 inscrits / 1 présent) – La Guadeloupe (2 inscrits / 1 présents – La Guyane (2 inscrits / 1 présent) – La Nouvelle Calédonie (1 inscrit / 0 présent) .

Aucun candidat des DOM TOM n'est admissible.

Entre les présents et les admissibles des académies de Métropole, seules les académies d'Aix-Marseille – Besançon – Caen – Lyon – Nancy-Metz – Strasbourg – Toulouse – Nantes - Reims – Amiens – Limoges – (Paris-Versailles- Créteil), soient 14 académies sur 29 affichent entre 1 à 4 lauréats maximum, excepté l'Île de France qui au regard de l'effectif de 83 inscrits pour 43 présents affiche 13 admissibles.

Pour le privé, 11 académies sont représentées avec une très faible participation effective. Les académies d'Île de France n'avaient que 7 candidats inscrits pour 3 présents aux épreuves d'admissibilité, 1 candidat seulement est admissible.

Les académies suivantes ont fourni des candidats présents qui ont composé, mais en faible nombre.

Bordeaux 1 – Grenoble 1 - Lille, 3 – Rennes 2 – Strasbourg, 1 - Toulouse 1 – Amiens 2 – Île de France 3.

Les académies qui présentent les 3 admissibles sont : Lille – Strasbourg – Île de France.

##### **➤ option Métiers d'Art :**

16 académies ont fourni des inscriptions pour cette session exceptionnelle de CAPET option M.A. L'Île de France avec 23 candidats inscrits pour seulement 3 qui ont composé et 1 seul admissible. Concernant les autres académies dont les inscrits sont venus composer, elles sont en nombre infime : Grenoble 1 - Montpellier 1- Rennes 1 – Strasbourg 1 - Orléans Tours 1 - La Réunion 1.

Le candidat admissible est d'Île de France

Concernant le CAFEP-CAPET métiers d'art, 6 académies (Aix-Marseille – Lyon – Rennes Nantes – Orléans-Tours – La Guadeloupe) avaient des inscrits 2 candidats se sont présentés (Lyon et Rennes). Il n'y a aucun admissible.

#### **Le taux de représentation féminine et masculine :**

- option Design CAPET : 178 femmes inscrites pour 80 présentes et 24 admissibles

82 hommes inscrits pour 37 présents et 8 admissibles

- option design CAFEP – CAPET : 24 femmes inscrites pour 10 présentes et 3 admissibles

10 hommes inscrits pour 4 présents et 0 admissible

Pour cette option dans le public comme dans le privé la participation féminine est toujours plus importante, à noter cependant un écart plus important chez les hommes entre inscrits et présents

- option Métiers d'Art CAPET : 25 femmes inscrites pour 4 et présentes et 1 admissible  
22 hommes inscrits pour 5 présents et 0 admissible
- option Métiers d'Art CAFEP – CAPET : 8 femmes inscrites pour 1 présente et 0 admissible  
2 hommes inscrits pour 1 présent et 0 admissible

### Les âges :

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves option design.

Pour le public, de 1953 à 1991 (me : 1977) avec des effectifs plus importants pour les classes 82 à 89.

Pour le privé, de 1961 à 1989 (me : 1980) avec un effectif présent de 1 à 3 candidats entre 1974 et 1988.

Pour l'option Métiers d'Art, l'échelle s'étend au CAPET de 1957 à 1991 avec une participation plus élevée dans les classes de 85 et 91.

Au CAFEP- CAPET de 1960 à 1986 avec les décennies intermédiaires représentées : 1965- 1975- 1978, seules les années 1965 et 1978 avaient un candidat présent.

### La formation option design :

Au CAPET une forte majorité de candidats (110 sur les 260 inscrits) ont un grade Master ou diplôme à BAC +5, 3 un doctorat. Un nombre important de diplômés de grandes écoles à BAC+ 5. Une vingtaine de candidats ont une maîtrise ou un M1. Une quinzaine étaient inscrits en M1, 23 en M2.

Le plus dense des candidats du privé sont à BAC +5 ou entre grade de master et master. Les présents avaient un master ou diplôme à BAC +5.

### La formation option Métiers d'Art :

Parmi les 47 candidats inscrits au CAPET 10 ont un diplôme à Bac +5, une quinzaine ont entre un grade de master et un doctorat. 2 candidats sont inscrits en master 1, 4 en master 2. Toutefois on observe une douzaine de candidats qui ont soit une pratique professionnelle de 5 ans, soit une maîtrise. Il faut ajouter 4 mères et 3 pères de 3 enfants. En terme de profession la majorité regroupe des sans emploi, des salariés du secteur tertiaire, des professions libérales, un artisan, des étudiants. 19 regroupent des PLP, vacataires, M.A, contractuels.

Parmi les présents aux épreuves : 3 étudiants – 1 profession libérale – 1 enseignant du supérieur - 3 contractuels. Le candidat admissible est salarié du secteur tertiaire et possède un master.

Parmi les 10 candidats inscrits au CAFEP-CAPET Métiers d'art : 2 ont un diplôme secondaire 5 ans ou +, 3 ont un master – 3 un titre de niveau I ou II – 1 diplôme post-secondaire 4 ans – 1 est contractuel.

En terme de profession : 2 sont de profession libérale – 2 sont sans emploi – 1 est formateur dans le secteur privé – 1 est enseignant dans le supérieur – 2 sont PLP – 2 sont l'un vacataire, l'autre contractuel tous deux du second degré.

## LES RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité  
Répartition des notes (sur 20).

Épreuve de synthèse, CAPET option design : les notes sur 20 vont de 01.00 à 20.00.

| note / 20 | 0 ≤ n < 4 | 4 ≤ n < 8 | 8 ≤ n < 12 | 12 ≤ n < 16 | 16 ≤ n < 20 | Total | moyenne |
|-----------|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|-------|---------|
| effectifs | 24        | 36        | 28         | 24          | 3           | 115   | 07,56   |

\*1 absent et 1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des 32 admissibles : 12,16

**Épreuve de Synthèse, CAFEP- CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 03.00 à 16,00

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 3              | 3              | 6               | 1                | 1                | 14    | 07,64   |

Moyenne des 3 admissibles : 13.67

**Épreuve de synthèse, CAPET option Métiers d'Art** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 05,00.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 5              | 4              | 0               | 0                | 0                | 9     | 03.00   |

Moyenne à cette épreuve du seul candidat admissible : 03.00 (sur décision du jury au regard de son autre épreuve à 12/20).

**Épreuve de synthèse, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art** : la seule note est de 02 / 20.

Attention un seul candidat a composé

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 1              | 0              | 0               | 0                | 0                | 1     | 02,00   |

Pas d'admissible

**Épreuve de culture design, CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 19,00.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 7              | 43             | 38              | 16               | 5                | 109   | 08.60   |

\* 4 absents et 4 copies blanches

Moyenne des 32 admissibles : 11.84

**Épreuve de culture design, CAFEP- CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 05 à 13.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 0              | 4              | 7               | 3                | 0                | 14    | 09.57   |

Moyenne des 3 admissibles : 11.00

**Épreuve de culture design, CAPET option Métiers d'Art** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 12.00

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 6$ | $6 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 5              | 4              | 0               | 0                | 0                | 9     | 06.39   |

Moyenne de l'admissible : 12.00

**Épreuve de culture design, CAFEP-CAPET option Métiers d'Art** : La seule note est de 03

Attention un seul candidat a composé

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 1              | 0              | 0               | 0                | 0                | 1     | 03,00   |

Pas d'admissible

**Option Design : Notes globales pour l'admissibilité en général.**

Les notes sur 20 vont de 00,50 à 16.00 pour le CAPET et de 04.00 à 13.25 pour le CAFEP- CAPET.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| E. CAPET  | 13             | 41             | 42              | 12               | 0                | 108   | 08,19   |
| E. CAFEP  | 2              | 4              | 6               | 2                | 0                | 14    | 08.61   |

**Nombre de candidats admissibles : 32 au CAPET ; 3 au CAFEP-CAPET.**

**Moyenne sur 20 des admissibles : 12.00 au CAPET ; 12.33 au CAFEP- CAPET**

**Option Métiers d'Art : Notes globales pour l'admissibilité en général.**

Les notes sur 20 vont de 01,00 à 07,50 pour le CAPET, elle est de 02.50 pour le CAFEP-CAPET.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| E. CAPET  | 4              | 5              | 0               | 0                | 0                | 9     | 04.69   |
| E. CAFEP  | 1              | 0              | 0               | 0                | 0                | 1     | 02.50   |

**Nombre de candidats admissibles : 1 au CAPET ; 0 au CAFEP-CAPET**

**Moyenne sur 20 des admissibles : 07.50 au CAPET ; 02.50 CAFEP-CAPET.**

L'analyse des sujets, comme des épreuves, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve.

J'incite les candidats à lire attentivement les rapports de jury, réels outils méthodologiques pour préparer les épreuves. Comme observé à de précédentes sessions et souligné pourtant dans les précédents rapports, un pourcentage de candidats suppose pouvoir répondre à des épreuves de concours sans une sérieuse préparation. Au regard de certains résultats particulièrement indigents le jury suppose que ces candidats n'ont pas suivi un cursus artistique. Les domaines des Arts-appliqués et des métiers d'art sont des secteurs de création dont on ne peut inventer ni les contenus, ni les procédés de recherche et d'expression, ni la méthodologie.

Il faut féliciter les candidats de cette admissibilité pour le sérieux de leur travail et la qualité de leurs résultats. Je leur conseille d'aiguiser leurs observations dans les classes où ils exerceront dès cette rentrée 2013, de se rapprocher de leurs futurs pairs pour conseils, de ne pas hésiter à les questionner et à leur demander d'assister à leurs séquences de cours pour mieux comprendre et apprécier la diversité des approches et dispositifs pédagogiques mis en place, notamment en classe de baccalauréat sciences et technologies du design et des arts appliqués ( BAC STD2A ). À ce niveau comme en post-bac d'ailleurs la mise en œuvre de la transversalité des enseignements est incontournable, soyez attentifs et interrogez-vous sur sa raison d'être.

**Dès cette rentrée, fondez votre réflexion pédagogique et la construction de votre métier d'enseignant en prenant connaissance de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.**

Pour la préparation des épreuves d'admission je vous renvoie au récent rapport du CAPET externe arts appliqués option design et option Métiers d'art.

Chaque session de concours, en dehors de certaines constantes observées, offre des moments particulièrement intéressants voire passionnants concernant la mise en œuvre des enseignements propres aux domaines du design et des métiers d'art. C'est très sincèrement que je remercie les membres de jury qui ont par leur investissement et leur sérieux conduit un remarquable travail pendant ces corrections et élaboration des rapports d'épreuves. Le tout nourri d'un enthousiasme sans faille.

Leurs écrits efficaces, reflets de fines observations sont des outils précieux pour les candidats futurs.

Merci aux deux vice-présidents pour leur professionnalisme et vigilance, notamment pour leur qualité à conduire et encadrer les commissions de travail sur la durée du concours.

Je renouvelle mes remerciements à Monsieur Boix Proviseur et Monsieur Poussin chef des travaux pour la qualité de leur accueil au lycée Auguste Renoir.

Gisèle COUPERT  
IA IPR Design & Métiers d'Art  
Présidente du concours

## **ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

Les épreuves des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET, du CAPLP et de CPE ont été définies dans des arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours parus au journal officiel du 6 janvier 2010.

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

## **ÉPREUVE DE SYNTHÈSE**

### **DÉFINITION DE L'ÉPREUVE**

#### **1. Épreuve de synthèse**

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

#### **Rapport coordonné par :**

Monsieur Thierry DELOR IA IPR Design & Métiers d'Art assisté de :  
Mesdames Anne HILDEBRANDT – Christine RAVIT- Renaud DUBOIS

#### **Membres de la Commission**

Mesdames et Messieurs :

Christine RAVIT – Claire BOURGOIN – Anne HILDEBRAND – Marie-Pierre DAUGÉ – Florence SCHAEFFER – Françoise DUBARRY - Caroline ELISSAGARAY – Anne GIRAUDON- Gérard ALT - Renaud DUBOIS

\*\*\*

Le titre du sujet : VERNACULAIRE

Comment lire un sujet ?

Ce sujet précisait d'une manière très claire le thème de l'étude : dans le titre, par une définition et dans la question. Par ailleurs les documents et la citation proposée s'envisageaient comme un éclairage de la notion de vernaculaire d'un point de vue technique, culturel, esthétique et sociologique.

Beaucoup de candidats ont perdu de vue le cœur du sujet pour se polariser sur les aspects formels des documents fournis autour du tressage. Ce tressage est devenu la base du développement de nombreux candidats dévoyant littéralement le sujet en proposant des projets folkloriques, désuets ou absurdes.

Analyse :

Comment s'emparer des documents ?

Le temps de l'épreuve étant limité, les candidats doivent interroger les documents proposés profilés par l'entrée du thème et non se fourvoyer dans des analyses intéressantes mais hors sujet. De même la question posée est au centre du travail et donc il convenait de prendre en compte très rapidement la question du vernaculaire aujourd'hui.

En ce sens, il est rappelé que l'ensemble des documents (titre, définitions, documents textuels et iconiques...) ne doivent pas se limiter à une lecture descriptive mais dégager des notions et concepts. Ceux-ci permettront de développer une problématique en lien avec le thème.

Développement

Le vernaculaire apparaît comme un phénomène complexe mettant en lien les champs de la sociologie, de la technique, les ressources locales, l'économie, les besoins... Il paraissait donc important dans le développement de penser en termes de divers scénarios contextuels centrés sur l'homme et le lieu et non de se réduire à la seule conception d'un bel objet. En ce sens ce sujet était tout à fait en résonance avec les démarches contemporaines de design global. La gestion du temps a été très fréquemment mauvaise et la partie développement sacrifiée.

Celle-ci est pourtant très attendue et ne doit pas être traitée dans l'urgence. Bâclée, elle ne permet pas aux candidats de répondre aux attendus et de montrer une démarche de projet articulée et une capacité à proposer des hypothèses multiples.

On ne peut qu'encourager le candidat à éviter des solutions convenues pour proposer des réponses personnelles et singulières.

## Communication

L'épreuve exige une part graphique significative. L'énoncé du sujet précisait cette demande, il n'est pas acceptable que des candidats rendent une copie uniquement textuelle ou des illustrations calquées.

Les dessins ne peuvent s'entendre comme de simples illustrations présentant les objets mais ils doivent être un outil analytique et didactique révélant la pensée en mouvement.

On note aussi beaucoup d'autres copies révélant une grande pauvreté graphique ce qui n'est pas acceptable pour un futur enseignant en arts appliqués. On attend de la part des candidats une maîtrise des codes et techniques de représentation.

Par ailleurs la qualité visuelle des planches révèle les qualités plasticiennes du candidat qui sont aussi un prérequis de l'enseignement des arts appliqués.

### Répartition des notes (sur 20).

**Épreuve de synthèse, CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 01.00 à 20.00.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 24             | 36             | 28              | 24               | 3                | 115   | 07,56   |

\*1 absent et 1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des 32 admissibles : 12,16

**Épreuve de Synthèse, CAFEP- CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 03.00 à 16,00

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 3              | 3              | 6               | 1                | 1                | 14    | 07,64   |

Moyenne des 3 admissibles : 13.67

**Épreuve de synthèse, CAPET option Métiers d'Art** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 05,00.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 5              | 4              | 0               | 0                | 0                | 9     | 03.00   |

Moyenne à cette épreuve du seul candidat admissible : 03.00 (sur décision du jury au regard de son autre épreuve à 12/20).

**Épreuve de synthèse, CAFEP- CAPET option Métiers d'Art** : la seule note est de 02 / 20.

Attention un seul candidat a composé

## ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

*Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeur de lycée professionnel dans la section correspondante du CAPLP.*

### DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée de l'épreuve : 5heures. Coefficient

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

\*\*\*

### Rapport coordonné par :

Madame Isabelle BASQUIN IA PR design & Métiers d'Art assisté de :  
Mesdames Nadine LABEDADE – Caroline DE MONTIGNY et Monsieur Olivier MUTILLOD

### Membres de la commission

Mesdames et Messieurs :

Caroline DE MONTIGNY – Pascale RECORDA – Géraldine DUGRAND - Muriel JANVIER – Nathalie HARLÉ – Nadine LABEDADE- Pascale MARTIN Olivier MUTILLOD –Stéphane DARRICAU –Martial ROULOT

\*\*\*

Titre du Sujet : **SYNTAXE / LEXIQUE / HIÉRARCHIE**

Le sujet de Culture Design se présentait sous la forme d'un dossier comprenant :

- 1 titre, avec la définition de chacun des 3 termes le constituant ;
- 1 documentation textuelle sous forme de 2 citations : celle d'un artiste et théoricien de l'art et celle d'un romancier, également ethnologue et critique d'art.
- 1 documentation iconographique dont une œuvre d'art (installation spatiale dans un musée), un meuble, un extrait typographique, une partie de défilé d'une collection de vêtements.

Les visuels convoquaient les domaines de l'art contemporain et les champs du design (espace, produit, graphisme, mode). La richesse de cette documentation, tant visuelle que textuelle et l'ouverture de la demande, devaient permettre aux candidats de dégager une problématique et de construire un propos à la fois personnel et pertinent. Personnel, car le jury, respectueux de la culture du candidat, admettait à priori des développements singuliers. Mais le propos, s'il doit être personnel, nécessite avant tout d'être pertinent et structuré au regard des problématiques induites par le sujet : la demande et sa documentation.

Traiter le sujet implique d'abord d'analyser la documentation puis d'enrichir le propos à l'aide de références personnelles.

Le jury a constaté de grandes inégalités dans la gestion des composantes du sujet. Si l'on admettait une certaine liberté dans la prise en charge de ces différents éléments, il convenait néanmoins de s'en emparer pour rester, sans dérive hasardeuse, dans les limites du sujet, si larges soient-elles.

Si certaines copies ont su confronter les deux citations sans les paraphraser et s'appuyer sur l'analyse fine de la documentation iconographique, d'autres ont proposé une lecture rapide, superficielle et descriptive qui n'a pas permis d'engager des relations dialectiques entre les éléments du sujet. Le candidat doit faire appel à une analyse croisée des documents et de toutes les données du sujet ; les références viennent éclairer les contextes de création et les enjeux des différents processus de conception et de création.

Si de nombreux candidats parviennent à se saisir de champs d'hypothèses, il n'en demeure pas moins difficile pour nombre d'entre eux de structurer un questionnement. Seul celui-ci peut permettre d'établir une problématique, d'élargir une réflexion et de développer un positionnement critique. En ce sens, le plan de rédaction binaire reste révélateur de la difficulté à problématiser.

Certains candidats, en évacuant termes ou citations et toute problématisation, ont opéré une série de glissements vers des hors-sujets dommageables. Des généralités simplificatrices ont parfois mené au contre-sens. L'approche souvent univoque du sujet conduit à des banalités réductrices.

De nombreux candidats ont de réelles difficultés à conceptualiser, faute d'avoir su prendre de la distance par rapport aux hypothèses issues de l'analyse et de les avoir mises en relation.

L'argumentation est trop souvent sacrifiée : le candidat affirme et ne démontre pas, les constats sont peu, pas ou mal articulés.

Les bonnes copies questionnent les notions et démontrent leurs liens ainsi que leurs divergences. Par questionnements successifs, les points de vue sont approfondis et une position critique est affirmée au regard du processus de création.

Le jury a noté des degrés très divers de connaissances, du pointu au lacunaire en passant par le vague.

Beaucoup de copies réduisent la réflexion à une suite chronologique de références, sous la forme d'un inventaire de connaissances plus ou moins précises parfois contextualisées. La réflexion analytique attendue se transforme alors en un pseudo cours de design.

Les bonnes copies attestent de connaissances historiques bien assimilées qui ont permis aux candidats d'en faire argument.

Les références convoquées contribuent à la construction de la réflexion et à l'approfondissement du questionnement. Elles doivent en outre être précises et pertinentes en regard du propos tenu.

Le jury a apprécié l'ouverture du champ des références (design, arts plastiques, philosophie, littérature, musique...) et leur contemporanéité ; cependant, il a regretté le peu d'appel fait au champ des métiers d'arts, pourtant explicitement désigné dans la demande.

D'autre part, certaines références esthétiques ont parfois servi à élever un écran de fumée «intellectualisant» et trompeur.

L'expression écrite est très irrégulièrement maîtrisée : les très bonnes copies utilisent un vocabulaire spécifique précis mais beaucoup se contentent d'une orthographe et d'une syntaxe approximative, de nombreux anglicismes et d'un vocabulaire pauvre.

Plusieurs candidats n'ont pas su gérer leur temps et ont rendu copie inachevée.

La structure de la pensée doit se traduire graphiquement par des alinéas, sauts de ligne et par une écriture lisible. Les différentes parties de la copie doivent s'articuler grâce à des paragraphes de transition mettant en lumière le fil logique de la pensée.

Ainsi, les qualités de limpidité, tant au niveau structurel que rédactionnel, témoignent des acquis méthodologiques et laissent présager des capacités du candidat, comme futur pédagogue, à organiser et dispenser des contenus et des savoirs.

Notes sur 20

**Épreuve de culture design, CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 19,00.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | Total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 7              | 43             | 38              | 16               | 5                | 109   | 08.60   |

\* 4 absents et 4 copies blanches

Moyenne des 32 admissibles : 11.84

**Épreuve de culture design, CAFEP- CAPET option design** : les notes sur 20 vont de 05.00 à 13.

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 0              | 4              | 7               | 3                | 0                | 14    | 09.57   |

Moyenne des 3 admissibles : 11.00

**Épreuve de culture design, CAPET option Métiers d'Art** : les notes sur 20 vont de 01,00 à 12.00

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 6$ | $6 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 5              | 4              | 0               | 0                | 0                | 9     | 06.39   |

Moyenne de l'admissible : 12.00

**Épreuve de culture design, CAFEP-CAPET option Métiers d'Art : La seule note est de 03**

Attention un seul candidat a composé

| note / 20 | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n < 20$ | total | moyenne |
|-----------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------|-------|---------|
| effectifs | 1              | 0              | 0               | 0                | 0                | 1     | 03,00   |

Pas d'admissible